



Mars 2026

Rapport annuel définitif 2025 du Comité de surveillance du PLAN « CARDIF Multi-Plus PERP et BNP Paribas Multiplacements PERP »

Rapport établi à partir des informations fournies par BNP Paribas Cardif, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie auprès de CARDIF ASSURANCE VIE et d'ASSU-VIE, et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE, compagnies d'assurances qui font partie du groupe BNP Paribas (pour CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE) et GROUPAMA (pour ASSU-VIE). La loi a organisé l'indépendance du Comité de surveillance vis-à-vis de l'assureur. 50% de ses membres sont obligatoirement libres de tout lien avec celui-ci. Par ailleurs tous ses membres sont élus par un vote en Assemblée Générale des adhérents. L'UFEP a pour mission de vous représenter auprès de CARDIF ASSURANCE VIE, ASSU-VIE et CARDIF RETRAITE et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Cardif Multiplus PERP- BNP Paribas Multiplacements PERP »

M. **Philippe BERNARDI**, Président du Comité, nommé par le Conseil d'administration
M. **Jean-Louis CAYROL**, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association,
Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente et ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante
Mme **Claire CREUZOT**, personne qualifiée
M. **Thibault COUTURIER**, adhérent rentier, membre d'un conseil de surveillance du fonds de retraite d'une grande banque
M. **Patrick JOACHIMSMANN**, adhérent

1 **Environnement macro-économique et financier** (sources : France Assureurs, Argus de l'assurance, BNP Paribas Cardif)

1.1 **L'environnement de l'assurance vie**

Au cours de l'année 2025 la croissance mondiale a été plus résiliente qu'attendue notamment au sein des principales économies émergentes. Le rôle des économies émergentes s'est confirmé tout au long de l'année et l'on évoque même « un retour des marchés émergents » qui offrent des perspectives de cycles longs pour les Actions. Des facteurs structurels comme les évolutions démographiques dynamiques renforcent l'attrait de ces économies avec notamment l'apparition de classes moyennes (en Chine, au Viêt-Nam, en Inde par exemple).

Les échanges ont été initialement stimulés par un effet d'anticipation du relèvement des droits de douane aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis (où le taux tarifaire effectif global est estimé fin août à 19,5%, un record depuis 1933) la vigueur des investissements dans « l'IA » a dopé les résultats et en Chine le soutien budgétaire a compensé le ralentissement des échanges.

L'assouplissement progressif des politiques monétaires dans un contexte d'inflation plutôt maîtrisée et la mise en place d'accords commerciaux bilatéraux ont pris le relais pour soutenir le dynamisme des affaires et du prix des actifs. Les sommets atteints sur certains marchés boursiers font cependant craindre la création de « mini bulles » sur, par exemple, les très grosses capitalisations technologiques.

En Zone Euro la progression de l'industrie manufacturière et la baisse des coûts de l'énergie soutiennent une croissance modeste mais solide, alors que l'impact des dépenses de défense reste à venir.

En France les incertitudes politiques persistent, avec pour corollaire la nécessité de surveiller l'évolution de la hausse des rendements des obligations d'Etat, alors que la perception du risque ne semble pas encore atteindre un niveau alarmant.

Les acteurs de la gestion d'actifs, de manière générale, ont pu bénéficier de marchés actions très dynamiques et suivent attentivement l'évolution des cours des métaux précieux. Sur les marchés de taux, caractérisés par une repentification des courbes de taux, les arbitrages et les flux ont encore permis de se repositionner ponctuellement sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, tout en restant vigilant sur les niveaux de rendement des obligations des entreprises. Néanmoins les incertitudes au niveau national ont aussi pesé en faveur de l'attrait des Français pour disposer d'une épargne sécurisée et leur plébiscite en faveur de l'assurance vie en dépit des alertes fiscales en fin d'année sur les produits d'épargne longue.

1.2 **Dans un tel contexte, il convient de s'attarder un peu sur l'assurance vie**

L'Argus de l'assurance a évoqué « l'été doré de l'assurance vie ». L'assurance vie en 2025 signe une collecte nette de plus de 50 Mds €, chiffre inédit depuis 15 ans et affiche +22 Mds par rapport à 2024. Au-delà des facteurs macroéconomiques, l'assurance vie bénéficie de la moindre attractivité des autres produits d'épargne comme les livrets réglementés et du retour des rendements sur les fonds en euros.

Fin 2025, la fédération des assureurs recense près de 20 Mio de personnes détentrices d'au moins un contrat d'assurance vie pour un total de 57 Mio de contrats...de quoi peser dans les débats. Le secteur dépasse la barre des 2 100 Mds € d'encours sous gestion.

Si le fonds en euros reste compétitif, la collecte nette en 2025 est désormais

majoritairement orientée vers les unités de comptes (UC) qui représentent 42,5 Mds € contre 8,1 Mds € pour les fonds en euros. L'ensemble des cotisations se positionne cependant encore à hauteur de 61% sur les fonds en euros. L'année 2026 est attendue dans cette même dynamique d'autant que selon Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'Épargne, entre 2026 et 2030, la fermeture des PEL (Plan épargne logement) de plus de 15 ans (un encours de 93 Mds €) devrait pousser de nouveaux flux vers l'assurance vie.

France Assureurs insiste sur le rôle de l'assurance vie dans l'économie réelle, soulignant que 63% des encours financent les entreprises (25% en Actions, 33% en Obligations et 5% en immobilier) et 24% financent l'état avec des Obligations souveraines.

Point sur la gestion financière du PERP CARDIF Multiplus / BNP Paribas Multiplacements au 31 décembre 2025

Le fonds cantonné en euros, composition et performance :

Les acteurs de la gestion d'actifs ont pu bénéficier de marchés Actions très dynamiques. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux permettent encore de se repositionner ponctuellement sur des niveaux plus attractifs, tout en restant vigilant sur les niveaux de rendement des obligations des entreprises. Néanmoins le Comité suit attentivement leur capacité à poursuivre une gestion efficace de ce fonds en raison des flux entrants de moins en moins élevés.

- A la fin décembre 2025, la valeur boursière du fonds fermé depuis 4 ans s'élève à 147 Mio € (152 Mio € au 31 décembre 2024). Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs en valeur de marché évolue encore en faveur de la poche Taux Fixe qui passe de 76 à 77,3 % accompagnée de la baisse de la poche Actions et diversifiés qui évolue de 21 à 18%. C'est néanmoins sur la poche Actions que s'est réalisé l'essentiel du travail d'arbitrage et de protection des positions. Le Court Terme se reconstitue à hauteur de 5%. Ces mouvements se retrouvent surtout dans l'évolution de sensibilité Actions qui baisse significativement. Il est par ailleurs constaté que la sensibilité au risque de Taux baisse légèrement.
- L'analyse plus détaillée de l'exposition Obligataire (hors fonds) qui représente 77,3% du portefeuille total fait apparaître sur cette poche un investissement stable de 55% en « emprunts d'Etats » et 26% sur le secteur financier.
- La qualité du portefeuille obligataire est au niveau « A+ », reflétant les effets de la gestion qui permet encore de faire profiter les adhérents d'arbitrages opportunistes avec des taux moyens d'investissements sur la période supérieurs à 3%.
- Rendement :
 - Le taux de rendement servi en 2025 aux assurés a été de **2% (pour 1,85% en 2024)** net de frais dont frais de gestion courante (0,7%), participation aux

résultats de la Gestion d'Actifs (0,392%), et dotation aux provisions pour participation aux bénéfiques (PPB) 0,99% qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s'élève à 3,92% (pour 3,08% en 2024).

- La revalorisation des rentes au titre de 2025 est de 1,85%.

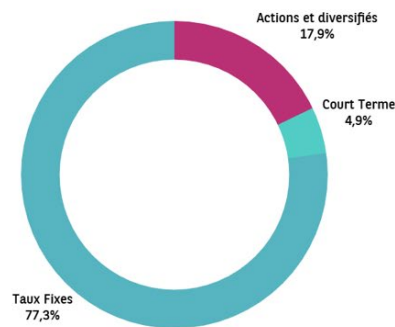
Les représentants de la Gestion d'actifs s'efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée.

Dans ce contexte, les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

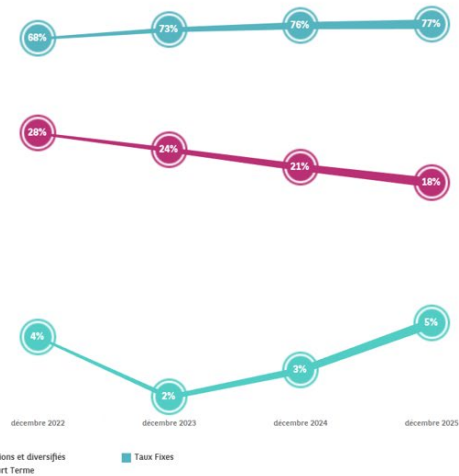
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 147M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



Les Principaux supports en Unités de Compte (U.C) choisis par les adhérents

Les adhérents ont à leur disposition plus de 1000 supports en U.C. représentant un encours total proche de 133 M€. Les plus représentatifs en encours au 31/12/2025 sont repris ci-dessous avec mention de leur poids dans le total (les chiffres sont en €) :

CARMIGNAC INVESTISSEMENT	4 779 626	3,58 %
EUROSE	4 334 394	3,25 %
FID TARGET 2035 EURO F A	3 451 491	2,59 %
BNPP AQUA CL	3 269 462	2,45 %
H2O MULTIBONDS FCP SR	2 887 678	2,16 %
FID TAR 2030 EU FD A	2 824 414	2,12 %
CARMIGNAC PATRIMOINE	2 667 279	2,00 %
BNPP ACT RDT CL	2 663 534	2,00 %
FID TARGET 2040 EURO F A	2 551 197	1,91 %
BNPP VAL FRANCAISE ISR C	2 522 465	1,89 %

Au cours de l'exercice 2025 la grande majorité des U.C. a réalisé des performances positives. Le support le plus choisi, la sicav CARMIGNAC INVESTISSEMENT a affiché une performance de 17%.

La lecture des performances des UC doit tenir compte des dates d'entrée des Valeurs au sein des portefeuilles et des horizons anticipés pour la conservation des investissements réalisés.

Par ailleurs in convient de noter que l'assureur propose des supports en UC dont il contrôle la qualité du risque et du rapport rendement/frais.

Les frais prélevés sur les actifs

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière	Rétrocessions de commissions		
Fonds Général - Frais maximum contractuels	0,70%	0,392%	-	Pas de frais annuels prévus	1,092%
Fonds Général - Frais prélevés en 2025	0,70%	0,392%	-	0,00%	1,092%
Unités de compte					
Frais maximum contractuels	0,96%	100% des frais prélevés au titre de la performance financière sont rétrocédés		0,00%	0,96%
Frais prélevés en 2025	0,96%			0,00%	0,96%

Pour les capitaux affectés aux supports en unités de compte le % des frais est variable selon les supports (avec un maximum de 0,96% perçus par le biais d'une diminution du nombre d'unités de compte).

Depuis le 20/07/2017, les frais pris sur les sorties en rente unique sont de 1% (contre 3% auparavant) ainsi que sur les sorties à 20% du capital.

Tous versements confondus, en 2025, la moyenne des frais d'entrée perçus aura été de 1,93%.

Les données statistiques sur la vie du plan

Les adhérents

Au cours de l'exercice, le nombre d'adhérents continue de diminuer pour atteindre 8 052 (dont 822 en phase de rente) contre 8 746 en 2024. Au cours de cette période, le plan a enregistré 403 sorties en capital (hors sorties en rente) dont 155 transferts sortants en interne. Les transferts individuels sortants sont généralement des transferts vers les PER individuels.

Par ailleurs, 11 décès en phase d'épargne et 5 en phase de rente sont constatés.

Liquidations (passage en rente)

299 assurés ont liquidé leur PERP. Il s'agit de 25 nouvelles rentes et de 315 versements uniques.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 263 M€ en retrait par rapport à 2024 (274 M€) avec un encours moyen par adhérent de 33 K€. Il se répartit également entre fonds en € et U.C. Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 5,5 M€ (6 M€ en 2024). Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 46% sur le fonds en euros et 54% sur les unités de compte.

DECANTONNEMENT DES PERP

Les membres du comité de surveillance sont intervenus et continueront d'intervenir régulièrement auprès de l'assureur (vigilant également sur le sujet) afin que les adhérents ne pâtissent pas de la situation du fonds en euro cantonné en phase d'attrition. En effet, il convient de trouver une solution afin de protéger le taux de rendement du fonds en euros cantonné. Les efforts déployés jusqu'alors ont abouti à un texte législatif dont les décrets d'application n'ont malheureusement pas été publiés. Cela laisse ouverte la possibilité de revenir auprès des pouvoirs publics sur ce sujet, en coordination avec l'assureur.

Les réclamations

En application de l'article 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues directement au service réclamations de l'assureur et des réponses qui y ont été apportées.

Il faut aussi rappeler qu'une partie des réclamations est traitée en amont de « La voix du client », directement par les distributeurs.

Sur l'exercice 2025, l'assureur constate un chiffre de réclamations écrites en baisse à **30** (34 en 2024). Ce chiffre est encore en partie lié à l'envoi du courrier « offre de rachat des fonds cantonnés H2O » en décembre 2024 mais aussi, et c'est nouveau, de la prise en compte en 2025 des réclamations reçues par téléphone et répondues par écrit dans le cadre récent du « Programme Clients Mécontents »

Pour les adhérents le principal irritant concerne les délais de traitement lors de la vie du contrat. Les membres du Comité rappellent à nouveau qu'ils souhaiteraient disposer d'un indicateur permettant de mesurer les évolutions des délais de traitement. Ils soulignent par ailleurs la réalité des actions entreprises dans le cadre du Programme Clients Mécontents afin de répondre efficacement aux demandes des adhérents.

Budget du Comité pour 2025 / 2026

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 14 524€, réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (7 356€), en charges générales de fonctionnement de l'UFEP (4 877€) et charges générales de communication aux adhérents (2 291€).

A noter que les frais de fonctionnement accumulés alloués à ce PERP en comptabilité analytique auxiliaire dépassent les droits d'adhésions accumulés en fonds propres. L'UFEP considère que ses réserves générales lui permettent à ce stade de continuer de fonctionner jusqu'à l'extinction du PERP. L'association n'envisage donc pas d'appeler l'assureur ou bien les adhérents pour la couverture de ces déficits.

Les actions commerciales menées en 2025

Depuis le mois d'octobre 2020 et le lancement des PER, les PERP ne sont plus commercialisés. Ils peuvent en revanche recevoir des versements de la part de leurs adhérents.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP**, son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP** du **24 mars 2026**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 28 mai 2026, sur le site de vote ufep.vote.voxaly.com.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan